



Intervention parlementaire

N° de l'intervention :	273-2024
Type d'intervention :	Motion
Motion ayant valeur de directive :	Non
N° d'affaire :	2024.GRPARL.92
Déposée le :	04.12.2024
Motion de groupe :	Non
Intervention de l'organe du GC :	Non
Déposée par :	Berger (Burgdorf, PS) (porte-parole) Bossard-Jenni (Oberburg, PEV) Sutter (Langnau i.E., UDC) Aebi (Hellsau, UDC) Rüfenacht (Burgdorf, PS) de Quervain (Bern, Les VERT-E-S) Rothenbühler (Lauperswil, Le Centre) Gfeller (Schangnau, UDC) Bärtschi (Lützelflüh, UDC) Elsaesser (Kirchberg BE, PLR) Rappa (Burgdorf, Le Centre) Gschwend-Pieren (Lyssach/Oberburg, UDC) Ritter (Burgdorf, PVL) Fischer (Bätterkinden, UDC) Maurer (Sumiswald, UDF)
Cosignataires :	9
Urgence demandée :	Non
Urgence accordée :	Non
N° d'ACE :	du
Direction :	Direction des travaux publics et des transports
Classification :	Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif :	Sélectionner

Le projet de gymnase à Berthoud doit se réaliser sans délai !

Le Conseil-exécutif est chargé de démarrer sans délai le projet en lien avec le gymnase de Berthoud dont l'élaboration est terminée, et d'en présenter le crédit d'exécution au Grand Conseil lors de la session d'été.

Développement :

La situation du gymnase de Berthoud est extrêmement tendue sur le plan des locaux ; une amélioration immédiate de la situation est impérative.

Après le rejet du campus de formation de Berthoud, le projet du gymnase de Berthoud, dont l'élaboration est terminée, doit impérativement être mené à bien sans délai. Les négociations

avec la ville concernant le contrat de location et de bail ainsi que l'acquisition des biens immobiliers nécessaires sont terminées, et leur mise en œuvre politique peut démarrer.

Destinataire

– Grand Conseil